PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 14 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin, à compter de 9 h 30, s'est tenue dans les locaux de l'ARES, 10 rue d'Ankara à 67 000 Strasbourg, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade, dite ASERE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre entrant en séance.

Cette feuille de présence permet de constater que la présente Assemblée Générale, réunissant 91113 voix sur un total de 100.000 tantièmes, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Sont absents et non représentés :

ILOT A BAT D (1 051): LAUREADES (2306) / VICTORIA (1 609) / VICTOIRE (363) / PERSPECTIVES 47 (1 037) / KIEFFER URBANISME (25) / SIDOGE (2 280) MED. PREVENTIVE (216)

Ce qui porte le total des membres présents ou représentés à : 91 113 / 100.000èmes

Pour information, la feuille de présence des Représentants Syndicaux relève que 12 copropriétaires de 9 Résidences sur 49 Copropriétés et / ou 55 Immeubles ont également assisté à l'assemblée.

Celle-ci est appelée à délibérer, selon convocation du 16 avril 2018, sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Rapport de la Commission de Contrôle au titre de l'exercice 2017 et quitus de son mandat
- 4) Analyse et approbation des comptes de l'exercice 2017
 - . Dépenses de Gestion et Gros Travaux
 - . Parking ROME
- 5) Quitus aux membres du Syndicat, au Secrétaire Trésorier et au Président pour leur gestion au cours de l'exercice 2017
- 6) Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2019
 - . Budget commun
 - . Budget du Parking Rome

- 7) Analyse et approbation du budget Gros Travaux avec maîtrise d'oeuvre de l'année 2019
- 8) Mandat à donner au Président, assisté du Syndicat, de signer tous documents nécessaires à la rétrocession de la rue Louvois, sans frais
- 9) Divers (sans votes ni résolutions)
 - . Comité commun de suivi des réseaux de chaleur ELSAU et Esplanade
 - . Statues HANS ARP
 - . Situation du Quartier de l'Esplanade

XXXXXXXXXXXXXXX

1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale

Est candidat:

<u>Président de séance</u> : Monsieur Albert HERNANDEZ, Président de l'ASERE,

Vote sur la candidature de Monsieur Albert HERNANDEZ

Présents ou Représentés : .. soit **91 113** voix / 100.000 voix soit **91 113** voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale désigne Monsieur Albert HERNANDEZ comme Président de séance.

<u>Secrétaire</u>: Agence NEXITY, représentée par Monsieur, QUERE Secrétaire de l'ASERE,

Vote sur la candidature de l'agence NEXITY représentée par Monsieur QUERE

Présents ou Représentés : .. soit **91 113** voix / 100.000 voix Ont voté pour : .. soit **91 113** voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale désigne l'agence NEXITY représentée par Monsieur Bernard QUERE comme secrétaire de séance.

Scrutateurs

- Monsieur FUCHS
- Madame DENNI

Vote sur la candidature de M. FUCHS

Présents ou Représentés : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix Ont voté pour : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

Vote sur la candidature de Mme DENNI

Présents ou Représentés : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix soit **91 113** voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale désigne M. FUCHS et Mme DENNI comme scrutateurs de la séance.

2) Rapport Moral du Président

Monsieur HERNANDEZ procède à un bref rappel des événements marquants de cette année.

3) Rapport de la Commission de Contrôle au titre de l'exercice 2017 et quitus de son mandat

Notre commission de contrôle, composée de Messieurs Roland BOOS, François CLERC, Francis FISCHER, Yvon HIRSCH, s'est réunie le 23 mars 2018, afin de procéder au contrôle des comptes de l'année 2016.

Monsieur BOOS donne lecture de ce rapport qui a par ailleurs été joint à la convocation de l'assemblée générale.

Le président propose de mettre le quitus au vote.

Présents ou Représentés : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix soit **91 113** voix / 100.000 voix

Le quitus aux vérificateurs aux comptes, au titre de l'exercice 2017, est accordé par **91 113** / 100 000.

4) Analyse et approbation des comptes de l'exercice 2017

Après la projection des différentes annexes 1 et 2, commentaires et explications, le président présente la synthèse de ces comptes.

Les frais de fonctionnement, hors Gros Travaux et Parking Rome, représentent **686.088,09 euros** sur un budget de 708.000 euros et une dépense effective en 2016 de **687.557 euros**, **689.686** euros en 2015 et **676.207** euros en 2014.

Les Gros Travaux représentent **384.562,81 euros** sur un budget de 400.000 euros et une dépense effective en 2016 de **360.960**, de **363.209** en 2015 et **393.074 euros** en 2014.

PRESENTS OU REPRESENTES: 91 113 / 100 000

ONT VOTE CONTRE: 3 111 / 100 000 représentée par PERSPECTIVES 46 (2 164) et PERSPECTIVES PARKING (947).

Les comptes de l'année 2017, hors Parking ROME, pour un montant total de **1.070.650,90 euros** sont approuvés par 88 002 voix ayant pris part au vote.

Les dépenses au titre du Parking ROME représentent **12.057,50 euros** sur un budget de 12.000 euros, une dépense effective en 2016 de **11.883** euros, en 2015 de **8.505,26 euros** et de **20.635,91 euros** en 2014.

Ce poste de dépenses fait l'objet d'un vote et d'une affectation particulière.

Ces dépenses, d'un montant de 12.057,50 euros sont ainsi approuvées à l'unanimité par les membres concernés.

<u>5) Quitus aux membres du Syndicat, au Secrétaire Trésorier et au</u> Président pour leur gestion au cours de l'année 2017

a) Membres du Syndicat

Présents ou Représentés : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix ont voté pour : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix

Le quitus de gestion au titre de l'année 2017 est accordé aux membres du syndicat par **91 113** sur 100000° ayant pris part au vote.

b) Secrétaire Trésorier

Présents ou Représentés : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix Ont voté pour : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix

Le quitus de gestion au titre de l'année 2017 est accordé au Secrétaire Trésorier par **91 113** sur 100000° ayant pris part au vote.

c) Président

Présents ou Représentés : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix ont voté pour : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix

Le quitus de gestion au titre de l'année 2017 est accordé au Président par **91 113** sur 100 000° ayant pris part au vote.

6) Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2019

- Budget commun 2019
- Budget du parking ROME 2019

Les deux budgets de fonctionnement pour l'année 2019 sont présentés et explicités.

Ceux-ci sont équivalents aux budgets de l'an passé.

A) Budget commun

Ce budget d'un montant de 707.600 € TTC, soumis aux votes, recueille les résultats suivants :

Vote sur le budget commun

Présents ou Représentés : soit **91 113** voix / 100.000 voix
Ont voté contre : PERSPECTIVES 46 et PERSPECTIVES
PARKINGS soit 3 111 voix / 100.000 voix
Ont voté pour : ... soit **91 113** voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale adopte le budget de fonctionnement de l'année 2019 pour un montant de 707.600 € TTC.

B) Budget du parking ROME

Ce budget d'un montant de 14.000 euros TTC, soumis aux votes des propriétés et copropriétés concernées, recueille les résultats suivants :

Vote sur le budget du parking ROME

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres concernés.

L'assemblée Générale adopte le budget du parking ROME pour l'année 2019 d'un montant de 14.000 € TTC.

7) Gros travaux avec maîtrise d'œuvre, analyse et approbation du budget au titre de 2019

Ce budget 2019 d'un montant de **397.000 euros TTC** est présenté et explicité.

Plus particulièrement centré sur la rénovation complète de l'éclairage privé de l'Esplanade, il fait l'objet d'explications et d'une présentation

du diagnostic effectué par ES Services Energétiques en décembre dernier.

Soumis aux votes, il recueille les résultats suivants :

Vote sur le budget gros travaux

Présents ou Représentés : ... soit 91 113 voix / 100.000 voix Abstentions : CITE PAUL APPEEL.. soit 2 893 voix / 100.000 voix Soit 88 220 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale adopte le budget gros travaux pour l'année 2019 d'un un montant de 397.000 € TTC.

8) Mandat à donner au Président, assisté du Syndicat, de signer tous documents nécessaires à la rétrocession de la rue Louvois, sans frais

Le reclassement de la rue Louvois dans le domaine public communautaire a fait l'objet d'échanges de courrier dans les années 80 selon éléments en notre possession et évoqués dans des comptes rendus de nos assemblées générales et conseils syndicaux en 1982 et 1985.

Depuis ce dossier est resté sans suite.

Nous venons de relancer le sujet afin que la situation soit clairement définie et que ce risque ne subsiste plus pour nous.

Vote sur le mandat à donner au Président,

Présents ou Représentés : .. soit 91 113 voix / 100.000 voix Ont voté pour : .. soit 91 113 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

9) Divers (sans vote ni résolution)

. Comité commun de suivi des réseaux de chaleur ELSAU et Esplanade

Une présentation du schéma directeur des réseaux de chaleur et son évolution est effectuée par le Service Environnement et Transition Energétique (ETE) de l'Eurométropole et permet ainsi, après la projection d'un visuel, un échange avec les participants à l'assemblée.

. Statues HANS ARP

Nous avons procédé au nettoyage de la statue « L'homme assis » et à un traitement spécifique pour la protéger.

. Situation du Quartier de l'Esplanade

Tant le Conseil Consultatif de l'ARES, le 7 avril, qu'une réunion publique organisée par le Conseil de Quartier le 20 avril, ont suscité un intérêt parmi les habitants de l'Esplanade qui ont fait part de leurs préoccupations, soucis et inquiétudes, nuisances nocturnes, souhaits sur le quotidien de notre quartier.

Sans étonnement, la situation du Centre Commercial, les charges spécifiques à notre quartier, les incivilités, le stationnement, la propreté, etc. ont été évoqués.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

Le PRESIDENT M. HERNANDEZ	Le SECRETAIRE M. QUERE
Le SCRUTATEUR M. FUCHS	La SCRUTATRICE Mme DENNI
toctes	Derang

NOTIFICATION

L'article 13 des statuts à son dernier alinéa stipule :

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres de l'assemblée opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal.

Ces actions sont obligatoirement être introduites auprès du TGI de Strasbourg.